

PARCOURS PERSONNALISÉ

Le parcours personnalisé est un cursus particulier permettant une **initiation** ou un **perfectionnement** dans certaines disciplines. Il est décliné en **3 niveaux d'accès**.

PRÉSENTATION

Alternative au cursus labellisé (diplômant), le Parcours Personnalisé est proposé à ceux qui, face à des contraintes d'emploi du temps, ne peuvent pas assister à l'intégralité des disciplines que comporte le cursus labellisé (et/ou qui ne disposent pas du temps nécessaire pour fournir le travail personnel inhérent à ce cursus), mais qui conservent **une grande motivation** pour une pratique d'exigence.

OBJECTIFS

- Compléter l'ouverture culturelle et valider l'appropriation du langage musical
- Entretenir les compétences préalablement acquises à travers la participation active à une série de projets de réalisation, en vue de conserver les bases d'une autonomie encore toute relative
L'inscription, vaut contrat d'objectifs établi entre l'école de musique et l'élève candidat au parcours personnalisé.

DURÉE

Le parcours s'étalera **sur deux années scolaires et pourra être prolongé d'une année** si les objectifs ne sont pas complètement atteints.

PROCÉDURE

Dans tous les cas, l'admission en parcours personnalisé est prononcée par le directeur après consultation des professeurs concernés à l'issue de la rentrée des professeurs (en septembre).
L'accès au parcours personnalisé est envisageable à partir de l'acquisition du brevet de 1^{er} cycle.

CONDITIONS D'ACCÈS - NIVEAU REQUIS - CONTENU – ORGANISATION

Niveau 1

Poursuite de la formation après acquisition du Brevet de 1^{er} cycle.

Pour la discipline dominante

- Certificat de Fin de 1^{er} cycle.

Pour la formation musicale

- Certificat de Fin de 1^{er} cycle.

CONTENU - ORGANISATION

Le parcours personnalisé comprend au minimum :

- **Pratique collective** (dirigée si possible) : 1h semaine
- **Formation instrumentale** ou **vocale** : 30 minutes hebdomadaires
- Participation effective et assidue aux manifestations publiques inhérentes à ces activités comme à toute manifestation organisée par l'école de musique
- **Une option obligatoire au choix** :
 - Un module de **Formation Musicale** (capitalisable)
 - Chorale ou ensemble vocal
 - Musique de chambre (pratique collective non dirigée)
 - Une deuxième pratique collective dirigée
 - Toute activité validée conjointement par le directeur et le professeur de la discipline dominante

Niveau 2

*Poursuite de la formation après acquisition du **Pass FM et Certificat de FC2 Instrumental.***

Pour la discipline dominante

- Certificat de Fin de Cycle 2.

Pour la formation musicale

- PASS acquis.

CONTENU - ORGANISATION

Le parcours personnalisé comprend au minimum :

- **Pratique collective** (dirigée si possible) : 1h30 semaine
- **Formation instrumentale** ou **vocale** : 45 minutes hebdomadaires
- Participation effective et assidue aux manifestations publiques inhérentes à ces activités comme à toute manifestation organisée par l'école de musique
- **Une option obligatoire au choix** :
 - Un module de **culture musicale** (capitalisable)
 - Chorale ou ensemble vocal
 - Musique de chambre (pratique collective non dirigée)
 - Une deuxième pratique collective dirigée
 - Toute activité validée conjointement par le directeur et le professeur de la discipline dominante

Niveau 3

*Poursuite de la formation après acquisition du **Brevet d'Études Musicales.***

Pour la discipline dominante

- Certificat de Fin de Cycle 2.

Pour la formation musicale

- Certificat de Fin de Cycle 2.

CONTENU - ORGANISATION

Le parcours personnalisé comprend au minimum :

Les élèves peuvent bénéficier de 45 minutes de cours individuel hebdomadaire (au tarif habituel).

Ils s'investiront dans les projets conduits par leur professeur et l'établissement : expérience d'orchestre, organisation d'un concert, expérience de tutorat, etc...

- Une option obligatoire au choix :

- Musique de chambre (pratique collective non dirigée)
- Pratique collective dirigée
- Toute activité validée conjointement par le directeur et le professeur de la discipline dominante

ÉVALUATION

Les élèves qui suivent ces parcours personnalisé font l'objet d'une évaluation continue pratiquée tout au long du parcours permettant de vérifier que les objectifs sont en passe d'être atteints. Ils ne sont pas soumis à un examen terminal.

MODIFICATION D'ORIENTATION

Les élèves qui souhaiteraient réintégrer le cursus labellisé, seront évalués dans les mêmes modalités prévues en cursus diplômant.

TARIFICATION

Le tarif appliqué au parcours personnalisé est identique à celui du cursus labellisé.